

Règlement de l'Open Bruxelles – Brabant Wallon "Jeunes" 2018 -2019

Le Comité Provincial, organise un Tournoi pour certaines catégories sous la dénomination :

<<< **OPEN DE BRUXELLES – BRABANT WALLON « Jeunes »** >>>

Art. 1 - Cet Open est réservée aux équipes jeunes disputant le championnat Provincial & régional et affiliées à l' A.W.B.B. (U21, U18, U16, U14 pour les garçons et U19, U16, U14 pour les filles).

IL se dispute d'après les statuts et règlements généraux de l' A.W.B.B., à l'exception des dispositions spéciales prévues au présent règlement.

La qualification des joueurs et joueuses est identique à celle prévue en championnat de l' A.W.B.B.

Les clubs peuvent inscrire plusieurs équipes.

Les clubs inscrivant plusieurs équipes par catégorie doivent fournir au Secrétaire du Comité Provincial (basket.cpbbw@gmail.com) la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque équipe au plus tard pour le premier weekend précédent la 1^{ère} journée d'éliminatoire.

Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".

En cas de modification de la liste des joueurs en cours de saison, il y a lieu de prévenir le Secrétaire du Comité Provincial (basket.cpbbw@gmail.com) 72 heures avant la rencontre suivante. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.

Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du Comité Organisateur de l' Open devront être introduites suivant les normes du PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de l'Open. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48h. Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

Art. 2 - Les premiers tours de la compétition se disputeront par élimination directe et débiteront au début du mois de Janvier 2019

L'ordre des rencontres de chaque poule sera déterminé par tirage au sort fin juin 2018.

L'équipe sanctionnée d'un forfait sera exclue de la Coupe Open.

Pour que l'Open ait lieu dans une catégorie, il faudra un minimum de 8 équipes inscrites.

—

Les dates fixées pour les rencontres de l'Open doivent être respectées, à savoir en semaine et les week-end avec l'accord de l'autre club.

Néanmoins ces rencontres pourront se disputer avant ou après la date prévue si les deux clubs marquent leur accord par écrit. Ce délai ne pourra dépasser les 10 jours.

Si aucun accord n'intervient ou en cas de force majeure, les rencontres seront disputées aux dates fixées par le Comité Organisateur et ce pour chaque tour de la compétition.

Toute demande de remise doit être adressée dans les 15 jours avant la date fixée pour la rencontre et ce pour chaque tour de la compétition. Elle doit être accompagnée de l'accord écrit des équipes et devra renseigner la date et l'heure proposées pour la rencontre et transmise au Secrétaire du Comité Provincial. (basket.cpbbw@gmail.com)

Un montant de 15 € pour chaque modification sera perçu pour les équipes d'âges à charge du club demandeur et versé au Comité Organisateur.

Un montant de 7 € sera perçu, à charge du club demandeur, lors d'un changement d'heure et versé au Comité Organisateur.

En cas de non-respect des dispositions précitées, un forfait sera infligé au club fautif.

Art. 3 - Les frais d'arbitrage, à l'exception des finales et demi-finales (à charge du club Organisateur), seront supportés par les deux équipes.

Les indemnités d'arbitrage sont fixées suivant le T.T.A. de l'A.W.B.B. (18 euro)

En cas d'absence d'arbitres officiel, il est rappelé que la rencontre doit se dérouler sous la direction d'arbitres bénévoles.

Art. 4 - En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes.

Art .5 - Les ½ finales et les finales seront disputées et attribuées après appel du Comité Provincial auprès des clubs de la Province.

Art. 6 - Les résultats doivent être **communiqués dans les 72 heures** après la fin de la rencontre :

- Soit par mail à l'adresse : basket.cpbbw@gmail.com
- Soit en respectant la procédure du championnat et en intégrant directement les résultats sur le site.

Les cartes d'arbitrage seront expédiées **par scan dans les 72 heures**, à l'adresse mail : basket.cpbbw@gmail.com

Pour tout résultat non communiqué et toute feuille de match non envoyés scannés dans les délais, une amende de 4 € sera perçue et versée au Comité Organisateur.

Art. 7 - Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. et une amende de 50 € sera perçue et versée au Comité Organisateur.

En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250 € et une amende de 500 € sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.

Art. 8 – L'inscription des équipes devra se faire avant le 1^{er} juin. Un droit d'inscription de 3 € sera perçu par inscription. **Les vingt (20) premières inscriptions par catégorie d'âge seront prises en considération.** (4 poules de 5 équipes).

Art.9 - Tous les frais et amendes seront débités via la Trésorerie Générale de l'A.W.B.B.

Art.10 – Pour les rencontres de finales un commissaire de table sera désigné, ses frais (17 euro par rencontre plus frais de déplacement) sont à charge du club Organisateur.

La mission du commissaire de table est décrite dans des statuts de l'Awbb de plus il accomplira la fonction de délégué du CP.

De par leur inscription à l'Open, les clubs acceptent le présent règlement et s'y soumettent sans réserve.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le Comité Organisateur.

Responsable de l'Open Jeunes : Fabrice Gilles

Olivier Monsieur
Président

André De Leener
Secrétaire